



Lorraine - Champagne / Ardenne

Association
Régionale
pour l'**E**tude
de l'**H**istoire
de la **S**écurité **S**ociale

Siège : 2 r du doyen Jacques Parisot
54500 Vandoeuvres-lès-Nancy
Secrétariat : 11 r d'Auxonne 54000 Nancy
06.73.56.45.08 arehssgrandest@gmail.com



conservatoire national
des archives, de l'histoire
de l'éducation spécialisée
et de l'action sociale

Siège : 2 r de Torcy 75018 Paris
Délégation GRAND EST
11 r d'Auxonne 54000 Nancy
06.73.56.45.08
cnahes.grandest@gmail.com



Siège : 36 rue du Doubs
67011 Strasbourg cedex 1
secrétariatchrss@carsat-am.fr

PROJET GRAND EST : « LA SÉCURITÉ SOCIALE A 80 ANS EN 2025 »

Compte-rendu de la 7^{ème} séance du Comité de Pilotage du 13/03/25

Rédaction : Jacques Bergeret, délégué CNAHES Grand Est et à ce titre secrétaire de l'AREHSS, coordonnateur de l'ensemble des manifestations.

Diffusion 23/03/25

Composition actualisée du CoPil = 30 membres :

Présents (15) : **Moussa Aridja** (Cnahes), **Bernard Balzani** (Université de Lorraine), **Jacques Bergeret** (Cnahes & Arehss), **Thibaut Besozzi** (IRTS de Lorraine), **Alain Caps** (CHRSS Alsace-Moselle), **Samuel Fargette** (CAF 88 et Union des Familles Laïques - UFAL), **Antoine Gardavaud** (Sous-Directeur à la Régulation et à la Relation avec les Acteurs en Santé CPAM de Meurthe-et-Moselle), **Jean-Paul Lacresse** (Président UDAF de Meurthe-et-Moselle), **Somhack Limphakdy** (Association pour une SS de l'alimentation Alsace), **Kristel Meiffret-Delsanto** (Institut François Génys-Université de Lorraine), **Henri Molon** (Arehss), **Françoise Seirolle** (CGT), **Jean-Marie Spaeth** (CFDT), **Thierry Tauran** (Université de Lorraine, Institut François Génys), **Jean-Marie Villela**, (Cnahes, Arehss et Université de Lorraine).

Excusés (8) : **Estelle Grandpoirier** (Réseau FOREAS et Forum IRTS de Lorraine), **Gilles Grouvel** (Directeur CPAM de l'Aube), **Patrick Heidmann** Président du Régime Local d'assurance maladie d'Alsace Moselle, **Denis Poisson** (Citoyenneté Active Lorraine), **Maxime Scaduto** (Association pour une SS de l'alimentation Alsace), **Yassine Ouazene** (UTT Troyes), **Jean Pierrel** (membre du bureau de la coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité), **Étienne Thévenin** (Arehss, Université de Lorraine),

Absents (7) : **François Audigier** (Université de Lorraine), **Franck Briey** (DG Adapeim), **Luc Chervy** (Président CAF du Haut-Rhin), **Bernard Friot** (Institut Européen du Salariat), **Jean-Paul Higelé** (Université de Lorraine), **Pascal Raggi** (Université de Lorraine), **Claudie Trecziack** (Association Marche et Rêve de Joëuf),

Ordre du jour :

1. Accueil éventuel de personnes arrivant pour la 1^{ère} fois et retours possibles sur le c.r. de la séance précédente.
2. S'il y a lieu : informations nationales.
3. Point sur les demandes de subventions par le trésorier du Projet Grand Est : la SS a 80 ans en 2025.
4. Actualisation des programmations labellisées et point sur les événements en préparation par les représentants de chaque Groupe Projet Territorial (GPT) nécessitant chaque fois la mise à jour de la fiche descriptive correspondante indiquant notamment les aides en nature et les coûts prévisionnels¹.
5. La communication globale du Projet Grand Est et les déclinaisons locales à démultiplier.

¹ Rappel : nécessité de cerner les dates et les coûts prévisionnels des manifestations candidates à la labellisation Projet Grand Est qui souhaitent être concernées par les démarches de demande d'aide financière auprès des organismes publics et privés qui accepteront de soutenir nos initiatives.

Jacques Bergeret : Bonsoir à tous. Merci à ceux qui sont là, d'autres vont nous rejoindre mais on va tenir l'horaire.

** Il fait part des excusés (liste en 1^{ère} page).*

Nous voici déjà au 13 mars et beaucoup de choses ont bien avancé, d'autres patinent encore. Et puis des ajustements sont à produire. L'ordre du jour prévoit d'abord l'accueil de personnes qui viennent pour la première fois.

1 – Accueil éventuel de personnes arrivant pour la 1^{ère} fois et retours possibles sur le c.r. de la séance précédente.

Accueil des présents pour la 1^{ère} fois.

Antoine GAREDAVAUD se présente : Sous-Directeur à la Régulation et à la Relation avec les Acteurs en Santé (DRRAS) à la CPAM de Meurthe-et-Moselle.

Jacques Bergeret : le contact a été établi avec vous à partir de l'évènement que nous avons déjà programmé avec Forum IRTS de Lorraine au mois de mai au cinéma Caméo de Nancy avec la projection du film « La Sociale » suivi d'un débat dont nous allons parler tout à l'heure, la CPAM étant partante pour être partenaire de cette soirée. D'autres manifestations en préparation en Meurthe-et-Moselle pourraient bénéficier d'un soutien de la CPAM, par exemple la séance identique prévue dans le Pays-Haut, début septembre au cinéma de Joeuf ; voilà, merci de votre présence parmi nous.

Retour sur le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'est parvenue à ce sujet.

II – Informations nationales (s'il y a lieu).

Jacques Bergeret : je n'ai toujours pas eu de réponse de l'École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale (EN3S) ; on ne compte plus trop dessus ; ce n'est pas grave. La réunion annuelle des présidentes et présidents des comités régionaux d'histoire de la Sécurité sociale est annoncée le vendredi 12 décembre 2025 à Paris dans les locaux de la CNAF, ce qui ne présente pas d'utilité pour nous dans l'immédiat. Mais peut-être Thierry Tauran a-t-il quelque chose à dire par rapport au niveau national ?

Thierry Tauran : non, désolé, je n'ai pas plus d'informations que toi.

III - Point sur les demandes de subventions par le trésorier du Projet Grand Est : la SS a 80 ans en 2025.

Jacques Bergeret : je propose qu'il y ait d'abord un tout petit point financier par Jean-Marie Villela, dont je rappelle qu'il est accrédité par les trois associations porteuses du Projet Grand Est qui nous réunit pour être le trésorier, ce qui veut dire aussi qu'il est en charge de la gestion des dossiers et démarches de demandes de subvention, de manière à ce qu'on puisse, en fonction de besoins exprimés et sur justificatifs, venir en appui des diverses actions menées dans la région, cela évidemment en fonction de ce qu'on pourra récolter. Sans attendre, il y a donc lieu pour chaque responsable d'un Groupe Projet Territorial (GPT) de nous faire connaître s'il y a lieu ses besoins financiers prévisionnels.

* *Activation du partage d'écran. Support : un tableau comportant les organismes sollicités, un descriptif succinct, les montants demandés, l'avancement de chaque dossier, la colonne montant obtenu étant bien sûr encore vierge.*

Jean-Marie Villela : bonjour à toutes et à tous. Bon, je vais essayer de faire très court parce qu'il y a d'autres aspects, que ces aspects de trésorerie qui sont quand même importants dans le cadre de notre « Projet Grand Est : la SS a 80 ans en 2025 ». Comme cela vient d'être rappelé, il avait été décidé au niveau des trois associations porteuses du projet que l'AREHSS assurerait la responsabilité de la recherche de subventions et de la gestion comptable afférente y compris pour la valorisation du travail bénévole. C'est ce qu'on a fait depuis le début. Ainsi par exemple, toutes les réunions du comité de pilotage sont comptabilisées à titre de participation bénévole. Donc on compte le temps bénévole passé par les uns et les autres sur ce projet à condition que l'on puisse le justifier au travers des présents dans ces réunions et du travail de coordination que l'on fait et de préparations que l'on fait par ailleurs. Cela concerne les aspects qui sont hors comptabilité financière, mais qui sont importants pour démontrer aux organismes à qui nous nous adressons pour obtenir des subventions, la participation bénévole importante sur ce projet qui concerne différents territoires avec l'investissement multidisciplinaire de personnes qui viennent d'horizons très différents. Cela montre qu'on travaille dans une logique de réseau.

En fait, on a envoyé trois dossiers :

- 1/ Le premier dossier a été adressé fin janvier à la *Délégation régionale, académique et la jeunesse, à l'engagement et au sport* au titre du fonds de développement de la vie associative, c'est un des fléchages de la délégation à la jeunesse et au sport. Et donc, sur le thème d'un projet en cohérence avec l'objet de l'association, en l'occurrence des trois associations, puisqu'on a déposé les dossiers en indiquant qu'on travaillait sur les trois associations qui sont l'ARS, le comité d'histoire régional de l'Alsace-Moselle et puis le CNAHES qui assure la coordination générale du Projet Grand Est. On a demandé 9.500 €. Le dossier a été déposé le 29 janvier 2025 sur la plateforme dédiée aux demandes de subventions ; il est en cours d'instruction. On attend d'avoir une réponse ou des demandes de compléments d'informations, éventuellement une demande d'entretien, on verra bien. C'est le premier dossier par ordre d'importance comportant la plus grosse somme sollicitée.
- 2/ Un deuxième dossier a été adressé aujourd'hui-même à la région Grand-Est au titre du *Soutien à la vie associative de proximité*. Il concerne « des projets spécifiques ou des manifestations ou événements non récurrents », ce qui est le cas, « et qui démontrent un intérêt reconnu localement, qui peuvent favoriser l'animation des territoires, renforcer le lien social ». S'agissant des 80 ans de la SS, on a déposé notre dossier dans la rubrique « *Manifestation mémorielle* », puisque c'est un des éléments qui est repéré également en termes de fléchage par la région Grand-Est. On a demandé 2.500 €.
- 3/ Un troisième dossier a été adressé le 3 février au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, puisqu'il y a quand même pas mal de choses qui se passent en Meurthe-et-Moselle et en particulier sur Nancy. Cela au titre assez classique de « l'aide au développement de la vie associative, appui aux territoires ». On a demandé 2.500 €. Ce dossier est en phase d'instruction.

Je signale un autre dossier concernant spécifiquement le colloque de Nancy sur lequel Thierry Tauran pourra peut-être nous en dire un peu plus, puisqu'il s'agit d'une demande formulée par l'Institut François Génys auprès de l'Association pour l'étude de l'histoire de la SS (AEHSS). Un soutien pouvant être espéré à hauteur de 2.000 €.

Thierry Tauran : moi, je ne me suis pas occupé de ce dossier, dans la mesure où il y avait déjà des gens dessus, et que ce n'était pas la peine de multiplier les interlocuteurs.

Jean-Marie Villela : Donc en tout, on a demandé 16.500 €. Pour le moment, nous avons reçu 0 €, mais je ne désespère pas qu'on puisse obtenir de ces organismes, pas forcément à la hauteur de ce que l'on a demandé, de quoi nous permettre de mener à bien l'ensemble des initiatives prises dans le cadre de ce Projet Grand Est. Les appuis financiers ne pourront intervenir que lorsqu'on disposera de fonds après réception de subventions. Il faudra qu'on rentre dans une gymnastique importante qui est celle de la justification de leurs usages auprès des organismes qui auront effectués des versements et qui aimeront savoir ce qu'on en a fait. C'est pourquoi il est nécessaire qu'on puisse tracer l'ensemble des éléments qui concerneront les manifestations qui auront été organisées, que ce soit en nombre de personnes présentes dans les manifestations quelques soit leur importance, colloques, conférences, ciné-débat, exposition... Bref, qu'on puisse connaître les publics et le nombre de personnes ayant assisté à chaque manifestation, et savoir l'ampleur et le retentissement sur les populations concernées de ce que nous organisons.

Aujourd'hui, il est trop tôt pour le faire, mais, lorsqu'on saura quels organismes nous versent des fonds et à quelle hauteur, je reviendrai vers vous pour vous préciser un peu ce dont on aura besoin en termes de justification. Mais soyez très vigilants à garder par devers vous tout ce qui peut constituer un justificatif de dépenses susceptibles de rentrer dans le cadre de ces subventions. Le moment venu, il s'agira de me les faire parvenir de façon à ce que l'on puisse le cas échéant opérer les remboursements des éléments qui rentrent bien dans les attendus de chaque subvention. Voilà, je n'en dis pas plus.

Jean-Paul Lacresse : est-ce que les caisses de sécu elles-mêmes ont toutes été sollicitées ? Est-ce que la sécu, nationalement, a prévu des crédits pour son anniversaire ?

Jean-Marie Villela : c'est un peu le flou artistique. On sait qu'il y a une provision au niveau national et que des aides sont susceptibles de descendre en pluie fine dans les différents organismes sociaux. Quel est le niveau de ces crédits et que veulent en faire les organismes de sécurité sociale ? Je ne saurais pas vous le dire. Mais, dans les rapports qu'on a avec les caisses de sécurité sociale, on s'est déjà adressé aux Organismes de SS du Grand Est par rapport au 80^{ème} anniversaire avec très peu de réponses et nous ne sommes pas destinataires de ce qu'elles veulent organiser. On va évidemment revenir vers eux pour continuer à les informer de nos propres initiatives et voir comment on peut se coordonner autant que possible avec leur participation. Notez-bien que les aides ne sont pas que d'argent, elles sont aussi en nature. Ainsi la CARSAT Alsace-Moselle met à disposition ses locaux pour organiser le colloque universitaire de Strasbourg. La CPAM de l'Aube devrait prendre à sa charge la communication locale du colloque prévu à l'Université de Technologie de Troyes (UTT) que nous relayerons le moment venu. Au passage, son directeur, M. Gilles Grouvel est le pilote du Groupe Projet Territorial de cette manifestation avec à ses côtés Yassine Ouazene, Maître de conférences. Donc, il y a des choses qui se font en nature. En revanche, sur les espèces sonnantes et trébuchantes, pour le moment, je n'ai pas de visibilité.

Jacques Bergeret : deux sources différentes sont à prendre en compte pour les aides nationales. L'une est faible la seconde davantage identifiée :

- la première, c'est l'association d'histoire de la sécurité sociale. Il ne faut pas trop en attendre, parce que tout simplement, elle ne dispose pas beaucoup de moyens.
- la seconde ressort de ce qui est organisé au niveau de l'ensemble des caisses nationales à partir du Comité de pilotage présidé par le directeur de l'EN3S Dominique Libault.

Et là, la somme qui m'avait été indiquée comme allouée à toutes les régions était de 20.000 € à répartir en fonction de critères pour une partie des manifestations qui seront retenues, avec une indication d'une dotation maximum de ± 2.000 € par manifestation retenue, donc au regard d'une dizaine de manifestations ; cela à une époque où personne ne pouvait encore dire combien de demandes seraient à arbitrer.

La précision qui avait été donnée fin 2024 lors de ma dernière réunion à la CNAF, c'est que toutes les manifestations ne seraient pas prises en compte et qu'une aide ne serait accordée que pour des manifestations clairement cadrées sur la sécurité sociale pour la période historique de 1945 à nos jours, et pas pour remonter au Moyen Âge.

Pour le moment, par l'intermédiaire de Kristel Meiffret-Delsanto ici présente qui pourra en parler quand on abordera la préparation du colloque de Nancy des 27 et 28 novembre 2025 qui devrait clore l'ensemble des manifestations du Projet Grand Est, des demandes ont été envoyées à ces deux sources possibles de financement, cela au nom de l'Institut François Gény de la fac de Droit pour le compte de l'Université de Lorraine et ses composantes que sont la Maison des Sciences Sociales et des Humanités Lorraine (MSH) et l'Institut du Travail, mais aussi au titre du partenariat AREHSS et CNAHES que nous avons noué localement.

Voilà, Jean-Paul, les éléments de réponse que nous pouvons apporter aujourd'hui à ta question.

Merci à notre trésorier régional pour son exposé et ses explications. Je propose maintenant de passer au point d'ordre du jour suivant.

IV - Actualisation des programmations labellisées et point sur les événements en préparation par les représentants de chaque Groupe Projet Territorial (GPT) nécessitant chaque fois la mise à jour de la fiche descriptive correspondante indiquant notamment les aides en nature et les coûts prévisionnels.

Jacques Bergeret : je propose que chaque représentant d'un Groupe Projet Territorial en charge d'une manifestation prenne la parole pour dire où en est chaque préparation. En particulier : le titre de la manifestation s'il n'était pas encore connu ou s'il a évolué, la confirmation ou l'annonce de la date, du lieu et de l'horaire. Dire aussi les aides sollicitées pour les interventions ou l'animation, les éventuels problèmes budgétaires, ce qui concerne la communication au plan local qu'il nous faudra relayer : en particulier un visuel est-il arrêté ou prévu ? Quels logos à faire figurer au titre du partenariat de proximité ? Quelles dispositions pour assurer la captation numérique pour une valorisation ultérieure ? etc.

Mais je souhaiterais, parce qu'il y a une certaine urgence liée aux impératifs d'organisation et de communication, traiter d'abord de l'évènement prévu avec Forum IRTS de Lorraine pour une soirée débat au cinéma Caméo de Nancy le 6 mai à partir du film « La Sociale » de Gilles Perret. Cela intéresse et implique bien sûr, Antoine Gardeveau, qui nous a rejoint au titre de la CPAM de Meurthe-et-Moselle et qui s'est présenté en début de séance.

Pour que tout le monde comprenne bien, il faut savoir que le Caméo nous a averti que la CPAM de Meurthe-Moselle avait l'intention de passer ce film et découvrait qu'il était déjà programmé par Forum IRTS de Lorraine. J'ai pris contact avec Antoine Gardeveau et nous avons décidé un partenariat pour mener ensemble cette soirée débat. Suite aux échanges bilatéraux que j'ai eu avec lui nous avons listé des questions en suspens qui ont pu trouver réponse ensuite avec Estelle Grandpoirier de Forum IRTS de Lorraine et le Caméo.

Les éléments de clarification que je peux apporter sont les suivants :

- L'équipe du cinéma Caméo est vraiment très attentionnée.

- Il y a la possibilité de changer la salle actuellement prévue au Caméo de la Commanderie 16 rue de la Commanderie pour en avoir une plus grande que celle initialement attribuée. Ce serait alors la salle Renoir qui fait 180 places. Il y a aussi la possibilité de changer le lieu pour le Caméo Saint-Sébastien qui est plus central, avec une salle de 220 places.

Il nous faut trancher ce point en rapport avec le nombre de ses agents que la CPAM estime pouvoir mobiliser pour cette soirée et du nombre d'étudiants que l'IRTS de Lorraine qui s'inscriront au titre de leur formation.

- La CPAM souhaitant assurer la gratuité pour ses agents, comme le fait l'IRTS de Lorraine pour ses étudiants, il fallait clarifier les coûts et le mode opératoire. Il est convenu avec le Caméo d'un prix d'entrée de 5 € pour les étudiants de l'IRTS de Lorraine et les 10 € du prix d'entrée pour le public sont ramenés à 6,90 € prix de groupe pour les agents de la CPAM.
- Mais pour éviter comme c'est déjà arrivé une file impressionnante lors de l'entrée au cinéma en raison de vérification à faire sur une liste nominative et assurer la fluidité il est demandé aux deux organismes d'éditer des contremarques bien identifiées pour leurs ressortissants, lesquelles seront simplement à remettre à l'entrée du cinéma, contre une place, le cumul des contremarques permettant au Caméo d'établir la facturation globale correspondante de ces entrées prises en charge pour leurs ressortissants. Donc cela veut dire que l'édition revient à chacun de ces organismes avec une identification facile, une couleur, que sais-je, et puis, bien sûr, de s'assurer de pouvoir le remettre à temps aux personnes qui participeront à cette soirée la contremarque sans laquelle ils ne pourront bénéficier du tarif réduit.
- Enfin, la publicité devant être clôturée vendredi, et il nous faut donner les noms des animateurs de la soirée. Il faut évidemment cadrer celle-ci au départ en termes d'accueil, ce que je veux bien faire en qualité de coordinateur du Projet Grand Est, mais si quelqu'un d'autre veut le faire, pas de problème.

J'avais noté M. Gardeveau que vous étiez partant pour l'animation, mais qu'éventuellement il y aurait quelqu'un d'autre aussi de la CPAM. Et puis, j'avais déjà sollicité Bruno Deffains qui avec Christian Delgoff avait magnifiquement animé la soirée débat après la projection du film *La Sociale* le 17 octobre 2024 à Lunéville ; il m'a donné son accord. Il faut pour la publicité que je puisse indiquer à côté de chaque nom à quel titre il intervient. Voilà sur ce sujet ; mais je donne la parole à Antoine Gardeveau pour bien vérifier que les éléments que j'ai détaillés répondent à ses interrogations.

Antoine Gardeveau : je vous remercie. C'est extrêmement clair par rapport au choix de la salle et puis à l'option d'éditer des contre-marques. Simplement, pour le choix de la salle, pour quelle date le Caméo attend-il une réponse définitive ?

Jacques Bergeret : je ne le sais pas. Il n'y a pas eu d'exigence à ce sujet. Je comprends bien qu'il faille un peu de temps pour déterminer à peu près la hauteur des listes nominatives des deux organismes qui doivent distribuer des contremarques, mais je crois que ce n'est pas la question déterminante pour le choix de la salle.

Mais si la publicité doit être faite vendredi, il faut évidemment que la salle soit désignée. Une salle de 220 places il faut la remplir. Kristel Meiffret-Delsanto nous a fait remarquer au sujet du colloque de Nancy qu'il valait mieux un amphi bien plein qu'un amphi à moitié rempli ; c'est pareil pour le cinéma !

Antoine Gardeveau : d'accord. Moi, je serais passé sur une salle un peu plus importante, mais c'est vrai que là, j'ai lancé un sondage auprès des agents de la Caisse Première d'Assurance Maladie pour voir qui serait intéressé pour assister à cette projection afin d'avoir une estimation. Je n'ai pas encore les résultats.

Jacques Bergeret : on pourrait dire que ce qui peut le plus peut le moins. Après tout, parfois, il m'arrive d'aller au cinéma et on est trois ou quatre dans la salle.

Antoine Gardeveau : je serais parti sur une salle de 180 places, je trouve que 200 places, ça fait beaucoup. 180 places, ça me paraît plutôt raisonnable.

Jacques Bergeret : d'accord, en ce cas cela solutionne le maintien du lieu actuellement prévu au cinéma Caméo Commanderie qui est un peu plus désaxé du centre-ville que le cinéma Caméo Saint-Sébastien.

Antoine Gardeveau : il ne s'agit pas non plus qu'on surloue une salle, si je puis dire alors qu'il n'y aura pas forcément beaucoup de participants ; pour l'instant, je n'ai pas de visibilité là-dessus. Je vais essayer de faire en sorte d'avoir une réponse le plus rapidement possible. Pour l'animation de la soirée, j'attends une réponse demain de quelqu'un qui pourrait intervenir. Donc, je pourrais vous confirmer le nom éventuel d'une personne qui serait présente avec moi ce soir-là.

Jacques Bergeret : Très bien. Je proposerais bien à Moussa Aridja, qui a fait un travail sur toutes ces questions-là de faire partie des animateurs du débat s'il en est d'accord, Est-ce que ça vous va Moussa ?

Moussa Aridja : pourquoi pas, mais je ne suis pas sûr...

Jacques Bergeret : je ne force pas, d'autant que plusieurs personnes sont prévues. Par contre sachez que Moussa, dans la suite de ce qu'il nous avait déjà présenté lors de réunions précédentes, vient de m'envoyer la dernière mouture d'un document qui peut servir d'appui par rapport au travail d'information auprès du grand public de l'histoire de la Sécurité Sociale. D'autre part, il propose à ceux qui sont intéressés dans l'une ou l'autre manifestation d'intervenir pour une séquence humoristique théâtralisée courte portant sur les idées reçues sur la Sécu. Cela peut constituer une entrée en matière ou encore une respiration dans une programmation auprès du grand public. Mais il faut qu'une telle séquence soit bien enlevée et courte, maximum 10 minutes et non pas 20 comme on en avait parlé avant ce qui est moins programmable et il faut éviter le risque de lasser quand on recherche un effet humoristique qui fait réfléchir.

Moussa Aridja : Oui, d'accord, il n'y a pas de souci, je ne me débrouillerai.

Jacques Bergeret : donc merci à ceux qui sont intéressés par une telle intervention de me le faire savoir. Ceci dit, il nous faut conclure sur le choix de la salle.

Antoine Gardeveau : si le Caméo peut attendre une petite semaine, je dirais tant mieux.

Jacques Bergeret : Il semble difficile d'attendre vu l'urgence vis-à-vis de la communication, je vais faire savoir au Caméo via Estelle Grandpoirier de Forum IRTS de Lorraine les décisions suivantes :

- **nous renonçons à la salle de 220 places au Caméo Saint Sébastien** et en conséquence , **nous maintenons la programmation sur le site du cinéma Caméo Commanderie** (* 16 rue de la Commanderie à Nancy), mais **en optant la salle Renoir de 180 places** plus grande que celle proposée initialement.

- le système d'édition des contremarques sera mis en œuvre comme proposé de manière différenciée par organisme pour les ayants droits à la gratuité des agents de la CPAM de Meurthe-et-Moselle et les étudiants de l'IRTS de Lorraine.

Pour la communication de l'événement :

- le Caméo a sa propre communication qui est efficace. Nous avons évoqué avec Antoine Gardeveau la **possibilité d'une communication complémentaire d'information sur la Sécurité Sociale** qui, sous réserve de l'accord de la direction, pourrait :
 - d'une part être réalisée par le service communication de la CPAM auprès des assurés par les canaux d'information habituels ;
 - d'autre part ce serait bien, s'il était possible, de confectionner et de distribuer à l'entrée de la salle du Caméo un petit document de type flyer sur les 80 ans de la SS ; puisque notre choix va à la salle de 180 places, il s'agirait d'avoir 180 exemplaires pour la distribution, mais tendanciellement la même opération pourrait se faire en octobre au cinéma de Joeuf puisqu'on est toujours en Meurthe-et-Moselle.
- de son côté, Forum IRTS de Lorraine a déjà édité et distribué en version papier et informatique la plaquette de ses manifestations du 1^{er} semestre 2025 où figure l'évènement. On ne peut plus modifier cette maquette, mais **on s'emploie à modifier en apportant des précisions à ce qui est en ligne et tout particulièrement à l'affiche**. Cette dernière est déjà modifiée en indiquant bien le partenariat avec la CPAM de Meurthe et Moselle par son logo et on complétera les noms et qualités des animateurs de la soirée avec une seconde personne de la CPAM si elle est bien confirmée en début de semaine prochaine.

** Il montre les documents Forum en partage d'écran.*

- J'ai pour ma part fait de l'information au titre du CNAHES Grand Est sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook.

Si tout est clair pour cette soirée-débat, je propose qu'on passe maintenant au colloque de Strasbourg avec Alain Caps, le président de l'association régionale d'histoire de la Sécurité Sociale Alsace-Moselle.

Alain Caps : nous restons sur dispositions prévues et la confirmation des intervenants déjà signalés. Donc tout a été fait pour penser le fonds de ce colloque.

** Donc, pour mémoire cf. c.r. CoPil n°6 du 13/02/25 :*

Ouverture du colloque :

- ✓ **Isabelle Lustig**, Directrice de la CARSAT ;
- ✓ **Alain Caps**, Président du Comité qui, dans son propos, parlera de la dynamique régionale collective dans laquelle nous sommes ;
- ✓ **Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu**, Professeur à l'Université de Strasbourg et Présidente du conseil scientifique de l'ARHSS Alsace-Moselle.

Interventions (sachant que les choses ne sont pas figées et qu'en particulier les titres des interventions peuvent encore changer) :

- ✓ **Linxin He** (Professeur à l'Université de Strasbourg) interviendra sur : *"Les vertus du pluralisme. À propos de la dynamique de la solidarité locale face au droit commun"*.
- ✓ **Norbert Olszak** (Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sur : *« La protection sociale dans la formation dispensée à la Faculté »*.
- ✓ **Francesco De Palma** (Maître de conférences à l'Université de Strasbourg), interviendra sur : *« Protection sociale et économie en Alsace-Moselle »*.

- ✓ **Antoine Philippon** (Maitre de conférences contractuel à l'Université de Strasbourg) interviendra sur : *"La protection sociale des transfrontaliers européens : quelle articulation entre droit local et droit de l'Union européenne ?"*.
- ✓ **Jean-Marie Spaeth** (Président honoraire de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), maladie (CNAM) et de l'EN3S) interviendra sur : *« Les faits marquants de 80 ans de transformations de la sécurité sociale »*.

Propos conclusifs :

- ✓ **Alain Monpeurt**, Président de la CARSAT Alsace-Moselle.

Alain Caps poursuit : nous nous préoccupons maintenant de la communication ; pour cela, j'ai prévu une réunion du Conseil Scientifique de notre association en fin du mois de mars pour la définir et décider des supports de communication à voir en relation. Après, on partira sur la diffusion de l'information et on verra ensemble comment la démultiplier. Nous n'avons pas encore fait le relevé de l'ensemble des participants recherchés. On envisage de cibler assez largement : les étudiants, les personnels des organismes de sécurité sociale, les organisations syndicales et puis des associations qui sont en lien avec le régime de sécurité sociale sur la région Alsace-Moselle, et bien sûr le grand public. Donc nos intervenants sont prévus et nous avons déterminé le titre du colloque qui est le suivant sous le chapeau 80^{ème} anniversaire de la Sécurité Sociale : **« Réflexions sur la protection sociale en Alsace-Moselle au XXème et XXIème siècle »**.

Jacques Bergeret : Parfait. Alors, pour ce colloque, comme pour les autres manifestations il nous faut être attentifs à confectionner un visuel. J'ai compris que vous alliez travailler à la communication en Comité scientifique, c'est parfait. Mais soyez aussi prévoyant pour assurer la traçabilité par une captation numérique, idéalement audiovisuelle de qualité pour qu'on puisse exploiter et valoriser les contenus des interventions et des échanges afin de pouvoir les transmettre. * ndr. La CARSAT Alsace-Moselle dispose normalement d'un service audio-visuel susceptible de pourvoir assurer la captation.

Cela concerne aussi la partie débat au Caméo dont on a parlé tout à l'heure : un simple enregistrement sonore me paraît suffisant pour permettre d'éventuelles transcriptions ultérieures. Un tel enregistrement devrait permettre de faire ressortir sur quoi les gens interviennent. Qu'est ce qui leur fait question aujourd'hui autour de la sécurité sociale ? Comment la voient-ils dans l'avenir ? Cela suppose d'utiliser un enregistreur de bonne qualité et que quelqu'un s'en occupe.

Alain Caps : on est bon pour Strasbourg. Je vous tiendrai au courant de la suite.

Jean-Marie Villela : il faudrait qu'on veille à ce que la communication soit au maximum grand public parce que dans les demandes de subventions, cela constitue un point important. Plus on est grand public et plus on rentrera dans les critères d'éligibilité des subventions et plus on a des chances d'en obtenir. Donc, soyez attentifs à cela sur les supports de communication !

Jacques Bergeret : merci au trésorier du projet régional pour cette recommandation. Maintenant, avant que j'oublie, je vous informe de l'existence d'une nouvelle manifestation que j'ai déjà publiée et que vous avez peut-être déjà vue si vous êtes allés regarder sur l'espace numérique dédié au Projet Grand Est. Mais pour ceux qui ne l'auraient pas fait, je précise qu'elle aura lieu à **Strasbourg le mercredi 2 avril de 18h30 à 21h00**. Il s'agit d'une conférence grand public intitulée **« Vers une sécurité sociale de l'alimentation »**. Le lieu est la Maison des projets 81 91 route des Romains, avec comme intervenant Maxime Scaduto, qui est doctorant rattaché au laboratoire Humanis et membre de l'association pour une sécurité sociale de l'alimentation Alsace. Il y a une inscription gratuite en ligne avec HelloAsso, mais on peut faire un petit don à cet organisme. Ce serait bien de prévoir l'enregistrement de la conférence de

manière à ce qu'on puisse en avoir aussi le texte pour les mises en ligne souhaitées. Maxime Scaduto est excusé ce soir, mais Somhack Limphakdy présente pourra lui faire savoir.

Je vais donner maintenant la parole tout de suite à Kristel Meiffret-Delsanto par rapport au colloque de Nancy, « **L'avenir de la sécurité sociale : de la mutation du système de 1945 aux nouveaux enjeux** », dont j'ai donné les grandes orientations lors de notre dernière réunion, car elle est cheffe de file du Groupe Projet Territorial de Nancy.

* Pour mémoire :

Ouverture du colloque :

- ✓ s/ réserve avec : Le directeur du laboratoire François Gény / Le Doyen de la Faculté de Droit / Kristel Meiffret-Delsanto / Le Maire de Nancy, Président de la Métropole du Grand Nancy / Le Président de la Région Grand Est.

Interventions :

Les thèmes suivants, abordés par différents intervenants, seront organisées en 3 séquences d'une ½ journée chacune : la Sécurité Sociale de 45 à nos jours / les mutations intervenues / les mutations prévisibles et les projections pour l'avenir.

- ✓ Introduction généraliste sur le contexte historique et politique de l'époque de création de la SS, ou comment on en est arrivé à créer la SS.
- ✓ Rappel des ambitions des ordonnances de 1945.
- ✓ L'élaboration du Droit de la Sécurité Sociale
- ✓ La modification de la gouvernance et des relations avec l'État.
- ✓ La fiscalisation des ressources.
- ✓ Le couple sécurité sociale/protection sociale complémentaire : une relation en vase communicant
- ✓ Les initiatives régionales qui étaient possibles pendant plusieurs décennies, dans le cadre notamment des caisses régionales.
- ✓ Les changements dans la société et les nouveaux défis qui annoncent la nécessité d'évolution des institutions y répondent plus ou moins rapidement et de manière plus ou moins pertinente.
- ✓ Les mutations de l'accès aux prestations sociales - Les questions d'universalité, de simplification des démarches.
- ✓ Les relations entre la sécurité sociale et la sécurité sociale complémentaire. Quelle articulation dans les mutations ?
- ✓ L'indemnisation des accidents du travail.
- ✓ La coloration répressive de la SS – La lutte contre la fraude.
- ✓ La question du verdissement de la sécurité sociale.
- ✓ Le fonctionnement de la sécurité sociale à l'heure de l'intelligence artificielle – Quel avenir pour le couple travail et SS ?
- ✓ L'évolution des régimes spéciaux.
- ✓ La redéfinition possible des périmètres de la sécurité sociale et ses implications (En rapport avec les formes d'assistance, dont l'aide sociale, les aspirations à la Sécurité sociale de l'alimentation et la sécurité environnementale).
- ✓ L'évolution des régimes spéciaux.
- ✓ Les relations entre la sécurité sociale et la sécurité sociale complémentaire. Quelle articulation dans les mutations ?

Table ronde conclusive : quelle place pour la solidarité face à une montée de l'individualisme ? (un historien / un économiste / un sociologue / un philosophe)

Propos conclusifs : (à déterminer).

Kristel Meiffret-Delsanto : Bonjour à tous. Vous avez déjà un peu parlé d'ailleurs, je fais un petit point s'agissant des financements, notamment du côté de l'EN3S (* *École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale*). J'ai déposé un dossier auprès de Marie-France Laroque, la secrétaire générale du Comité d'histoire de la sécurité sociale (CHSS) qui m'avait en retour demandé de l'affiner, ce que j'ai fait en lui renvoyant une nouvelle mouture qui doit être à l'étude et puis nous verrons ce que nous pourrons obtenir.

Par ailleurs, j'avais répondu à l'appel à manifestation auprès des universitaires qui avait été lancé par le CoPil national des 80 ans, présidé par Dominique Libault. Ils ont repris contact avec moi. Je leur ai envoyé le plan du programme, la présentation du budget, le fait que nous travaillons ensemble, etc. Nous avons eu une visio assez intéressante d'ailleurs vendredi après-midi. Donc, ils doivent revenir vers moi, mais ils semblaient intéressés et ont laissé penser que nous pourrions obtenir dans les 2.000 €, ce qui à mon avis est la somme maximale que l'on peut obtenir. Donc là, pour l'instant, en termes de financement de sûr, nous avons mon laboratoire, nous avons normalement l'Institut régional du travail de Nancy auquel j'appartiens. Nous attendons les retours notamment de l'EN3S à minima ainsi que les autres. Et puis, on essaie de peaufiner les différents intervenants, le programme, en sachant que bien évidemment, des budgets dépendront l'étendue ou pas, de la manifestation. Voilà un peu où nous en sommes, en sachant que s'agissant de l'amphithéâtre à la fac de Droit est bloqué sur les 27 et 28 novembre. Dès que nous avons une petite visibilité sur les budgets et de ce fait que les conventions sont signées, le cas échéant, et que nous avons une idée de la faisabilité et du format qu'on va pouvoir présenter, on pourra lancer justement le plan de communication, travailler avec notre ingénieur communication du laboratoire sur la fiche, le programme qu'évidemment on vous enverra. Et s'agissant de la traçabilité, pour des raisons de sécurité, nous allons mettre sur la fiche un lien ou un QR code mentionnant qu'une inscription gratuite mais obligatoire. Cela nous permettra normalement de faire des extractions pour avoir la visibilité sur les publics et le nombre de personnes présentes au colloque. Nous allons également vérifier que l'amphithéâtre sur lequel nous avons mis une option dispose bien d'un dispositif d'enregistrement et de captation. Nous devons encore décider si cette dernière sera en synchrone ou en asynchrone. Avec le bémol, c'est que souvent, le synchrone qui permet de s'inscrire en distanciel a tendance à vider la salle. Par ailleurs, je commence à avoir les premiers retours d'intervenants sollicités. Maintenant, je ne les presse pas encore trop car je serais très mal à l'aise de solliciter des gens, de leur demander de réfléchir, de travailler sur un sujet, si finalement, on est obligé faute d'avoir réunies les aides suffisantes de devoir effectuer des coupes budgétaires réduisant le temps de colloque à une seule journée. Voilà où nous en sommes.

Jacques Bergeret : sur les hésitations qu'on avait sur la durée, un jour et demi ou seulement un jour, en fonction des ressources, je t'ai envoyé un mail, je ne sais pas si tu l'as vu.

Kristel Meiffret-Delsanto : oui, je l'ai vu et j'ai compris que normalement, vous aviez voté un financement aussi.

Jacques Bergeret : en effet, Henri Molon le président de l'AREHSS présent à notre réunion a convoqué un conseil d'administration qui a décidé d'abonder le financement du colloque à la même hauteur que ton laboratoire François Gény.

Kristel Meiffret-Delsanto : super !

Jacques Bergeret : Donc on estimait pouvoir dépasser un seuil critique et partir sur le format ambitieux d'un colloque sur un jour et demi.

Kristel Meiffret-Delsanto : je suis assez d'accord, tout à fait.

Jacques Bergeret : Donc nous sommes d'accord, c'est bien et on avance bien comme cela. Concernant les intervenants, j'ai une question par rapport à la sollicitation que je peux faire de Nicolas Da Silva qui m'a garanti une seule participation au dernier trimestre 2025, mais à condition de savoir exactement ce que je lui demanderai.

Kristel Meiffret-Delsanto : Oui, alors justement, je voulais voir avec vous parce que soit je pensais qu'on pouvait lui proposer d'aller, soit avec les intervenants de la table ronde avec sa casquette d'économiste, soit, comme vous m'aviez indiqué que désormais il travaillait beaucoup sur les relations avec les complémentaires santé, pour une intervention sur ce sujet dans la séquence sur les nouveaux périmètres. Compte tenu du jeu de vases communiquant entre la Sécurité Sociale de base et les complémentaires, je me disais qu'on pouvait peut-être le faire intervenir à ce sujet avec un titre qu'il définirait lui-même du type : « *Sécurité sociale, protection sociale complémentaire, un jeu de vases communiquant* », car il y a besoin d'expliquer et de clarifier ces liens. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Thierry Tauran : très bien, très bien, excellent. Moi, ça me convient tout à fait. Génial Kristel, génial.

Kristel Meiffret-Delsanto : tu préfères quoi Thierry, qu'on mette M. Da Silva sur le côté sécurité sociale, protection sociale, ou on le met plutôt peut-être dans le débat avec sa casquette d'économiste sur la question de la solidarité, de la soutenabilité face à l'individualisme ?

Thierry Tauran : cela aurait été intéressant à mon avis de lui faire faire les deux, ça serait pas mal, comme ça on pourrait jouer sur les deux tableaux, ça serait pas mal.

Kristel Meiffret-Delsanto : moi, j'adorerais, mais est-ce qu'il accepterait d'intervenir sur les deux ?

Jacques Bergeret : je suis d'accord et à partir de là, je sais comment naviguer, je m'en occupe.

Kristel Meiffret-Delsanto : eh bien, ça marche !

Jean-Marie Villela : si on parle des complémentaires, ce qui est très bonne idée, ce serait pas mal qu'on ait aussi un représentant des complémentaires parce que ce serait mieux de parler avec leur présence. Je n'en dis pas plus, mais il faut qu'on réfléchisse à la possibilité de les joindre, il y a peut-être quelques contacts possibles.

Somhack Limphakdy : nous en Alsace, dans le cadre du consortium, on est très en lien avec le groupe mutualiste Vive et aussi avec la MGEN.

Jean-Marie Villela : parfait ! Je dois contacter la fédération au niveau régional de la mutualité française, mais il peut y avoir d'autres choses. Quand on en parle, il faut les mettre dedans.

Somhack Limphakdy : Jacques, je vous envoie les coordonnées des médias.

Françoise Seirolle : je crois qu'il faut qu'on fasse très attention à ce que ne se mélange pas dans la tête des personnes qui vont venir sur la question de la sécurité sociale la question des complémentaires, parce que si c'est en lien, il s'agit quand même de deux choses différentes et aujourd'hui, par rapport à l'ouverture des complémentaires sur les assurances, etc., il y a beaucoup de « lousps » qui seraient bien contents de trouver la sécurité sociale. Et je crois qu'il faut qu'on fasse très attention à ça.

Kristel Meiffret-Delsanto : je partage tout à fait votre opinion. C'est pour ça que dans l'idée de l'intervention, c'était quelqu'un qui, justement, allait travailler sur les périmètres et de manière la plus pédagogique possible, expliquer la relation de complémentarité, les différences entre les deux, montrer également l'influence de l'un sur l'autre, pour justement éclairer dans la mesure du possible et qu'il y ait le moins de confusion possible.

Jacques Bergeret : un risque de glissement producteur de confusion existe en effet. Il y a quand même des gens qui poussent à ça pour dévitaliser la sécurité sociale au profit de partie voir tendanciellement du tout, pour les complémentaires.

Bernard Balzani : en termes de recherche de financement et de cofinancement, on pourra tout à fait au niveau de l'IAE de Nancy prendre en charge un des intervenants.

Jacques Bergeret : pour les frais de déplacement ?

Bernard Balzani : oui, déplacement et hébergement.

Kristel Meiffret-Delsanto : l'Institut François Génys fonctionnant par convention, ce qui serait intéressant, c'est que tu saches, au-delà d'identifier un intervenant, quel volume financier pourrait faire l'objet d'un tel conventionnement. Et après, bien sûr, on justifie tout, puisque de toute manière, on est sur marché public, on a des traçabilités. C'est vrai que s'agissant des réservations, l'idée, c'était de s'appuyer sur notre équipe au labo parce que j'ai l'habitude de travailler avec elle et que c'est beaucoup plus commode pour moi. En deux coups de fil, on a réservé ce qu'il faut.

Bernard Balzani : oui, mais il n'y aura pas de problème : soit c'est du reversement direct, soit c'est une présence en charge directe. Parce que je te rappelle qu'à l'IAE, on a un statut dérogatoire aux règles générales qui nous permet d'ordonner les dépenses sans passer par l'agence comptable. Il suffit qu'on prenne une décision au niveau de l'instance de direction et ensuite on donne la consigne avec les éléments d'information. Et par exemple, le billet de train est commandé tout de suite.

Jacques Bergeret : bien. Avant de donner la parole tout de suite à Jean-Marie Spaeth, je note l'intérêt des conventions qui au-delà de régler d'assurer la traçabilité des flux financiers servent aussi à rendre compte des partenariats, mais je propose que toutes ces questions pratiques soient réglées au sein du Groupe Projet Territorial du colloque de Nancy lors d'une prochaine réunion à convenir sur un des créneaux de date que pourrait faire connaître Kristel Meiffret-Delsanto.

Jean-Marie Spaeth : je voudrais revenir sur les complémentaires. Premièrement, même si j'ai des réserves à ce sujet, c'est un fait objectif qu'on ne peut pas se soigner correctement en France s'il n'y a pas les complémentaires. Deuxièmement, on est dans le Grand Est où coexistent deux formes de complémentaires assez intéressantes. D'une part le *Régime local* Alsace-Moselle qui est une complémentaire fondée sur la solidarité et gérée par la sécurité sociale, et d'autre part les complémentaires qui sont individuelles et qui ne sont pas solidaires du tout, puisque le tarif est fixé en fonction de l'âge des gens et que chacun paye selon son revenu. Ces sommes sont fixées et il faut pouvoir les payer, mais on ne peut pas se soigner correctement sans complémentaire. Donc, il y a deux modèles qui sont sur le même territoire de la région Grand Est, et ce serait intéressant quand même de montrer la différence.

Samuel Fargette : je voudrais exprimer une vraie réticence au fait de mettre sur une commémoration des 80 ans de la SS une focale sur les complémentaires, pour des raisons qu'a assez bien résumées Françoise Seirolle préalablement. N'oublions pas qu'historiquement les complémentaires représentent un monde extrêmement large, certaines qui dépendent du Code de la mutualité, d'autres du Code des assurances, il y a le champ des institutions de prévoyance, il y a effectivement le régime spécifique d'Alsace-Moselle. Parmi les mutuelles, on a des mutuelles qui dépendent véritablement encore d'une logique mutualiste « très militante ». D'autres sont intégrées dans la Fédération nationale de la Mutualité française et sont clairement inscrites dans des schémas qui les positionnent véritablement très clairement dans la sphère de la finance de marché. Je rappellerai que depuis 1989, toutes les complémentaires sont obligées de provisionner sur les marchés financiers, etc. Donc il y a des débats extrêmement lourds, extrêmement lourds de sens, sur la place des complémentaires dans notre système de protection sociale. Et disons-le très nettement, même si Jean-Marie Spaeth a très bien fait de dire qu'aujourd'hui, de facto, nous ne pouvons pas nous soigner sans complémentaires, n'oublions

pas historiquement que les complémentaires se sont construites précisément en concurrence avec le régime général de sécurité sociale. Et c'est parce que, précisément, il y a eu un rétrécissement du champ de remboursement que les complémentaires ont trouvé un champ d'expression.

On n'est pas là pour discuter du bienfait ou non. Néanmoins, je crois qu'il serait de bon aloi de privilégier quand même la défense du modèle de sécurité sociale, qui est quand même l'objet, il me semble, de ce comité et de cette commémoration.

Jean-Marie Spaeth : mais si on les ignore, on ne défend pas la sécurité sociale.

Samuel Fargette : ce n'est pas les ignorer, mais c'est peut-être bien de préciser - alors ce n'est pas les ignorer, de facto, elles existent - mais je crois qu'il y a un débat aujourd'hui qui est apparu, qui est vite ressorti du débat sur le 100% Sécu, qui montre bien précisément que la place des complémentaires, notamment dans le domaine de la santé, peut être interrogée très largement en termes d'efficacité économique ou non. Mais quoi qu'il en soit, il me semble que si on ouvre le champ de la complémentaire, on risque de créer précisément un débat qui risque d'être peut-être inintelligible pour le plus grand nombre au moment où on essaye précisément de défendre notre institution de la sécurité sociale.

Kristel Meiffret-Delsanto : alors moi je pensais justement que ça pouvait être intéressant, non pas d'y accorder une focale ni d'en faire trop longtemps, mais une petite intervention justement pour rappeler tout ça et remettre à l'honneur la base, interroger justement la soutenabilité du système tel qu'il est, etc. Ce n'était pas du tout valoriser ou mettre à l'honneur les complémentaires santé, on est dans un anniversaire de la sécurité sociale, ce n'est pas la protection sociale qui est sur le sujet. Maintenant c'est vrai que, mine de rien, aujourd'hui c'est une réalité, il y a les complémentaires qui sont en jeu et il me semble que, moi de mon expérience et des croisements que je peux avoir, y compris dans les formations syndicales, notamment auprès parfois de certaines personnes qui siègent dans les conseils, il y a des confusions. Et je trouvais que c'était dommage de faire, je dirais, l'impasse complète justement pour repositionner le rôle de la sécurité sociale et remettre un peu entre guillemets l'église au milieu du village, sans pour autant dévier le débat et être dans une réflexion très approfondie sur les complémentaires justement pour ne pas faire de confusion. Au contraire, c'était plus la question du cadrage qu'une véritable intervention sur les complémentaires, pour justement qu'il n'y ait pas d'amalgame. Après peut-être que je l'ai mal amené quand je l'ai présenté.

Samuel Fargette : je pense que ce débat est très intéressant. La problématique qui risque de se poser, c'est qu'en fonction de l'interlocuteur, si on fait intervenir des personnes issues du champ de la complémentaire, c'est une pente extraordinairement glissante, parce qu'en fonction de l'interlocuteur, on aura potentiellement un discours qui peut être diamétralement opposé.

Jacques Bergeret : on est au cœur de l'intérêt d'un comité de pilotage. J'ai bien entendu les mises en garde de Françoise Seïrolle et Samuel Fargette mais aussi celles de Jean-Marie Spaeth et de Kristel Meiffret-Delsanto souhaitant expliquer en les distinguant la place objective des complémentaires santé qui peuvent faire l'objet au niveau du grand public d'une confusion préjudiciable pour la Sécurité Sociale. Merci pour les interventions sur une question sensible ne nous conduisant pas cependant à la contourner mais pour la traiter de manière précautionneuse mais surtout résolument pédagogique. Mais mon point de vue, c'est que si on fait intervenir Nicolas Da Silva là-dessus, c'est bien parce qu'il va développer un point de vue critique en réalité. Et donc, il va nous aider à ce qu'on ne sombre pas dans la confusion, comme ça vient d'être dit, remettre bien la sécurité sociale au milieu du village. C'est mon opinion avec, au regard de la proposition de Jean-Marie Villela de faire intervenir un représentant des

complémentaires, comme conséquence de ne pas faire intervenir quelqu'un de ce milieu-là. Position qui bien sûr se discute !

Somhack Limphakdy : les points d'attention de Samuel Fargette sont très largement partagés au sein du *Collectif pour la sécurité sociale de l'alimentation*, justement pour bien faire la distinction entre « La sociale » et « l'État social ». On connaît très bien le groupe mutualistes VYV². Ils sont sur la même ligne et savent que leur obligation d'accès à hauteur de 20 % pour reverser à l'État est un enjeu ; en ce cas, plutôt que de faire appel à un groupe de mutualistes, ce peut être assez intéressant de s'adresser à l'institut Montparnasse, qui est un *think tank* qui réfléchit sur ces enjeux mutualistes et qui rappelle par exemple, que les caisses de secours mutuelles étaient interdites par les lois Le Chapelier³. Je ne vais pas rentrer dans les détails, vous connaissez ça tout aussi bien que moi. Et dans ces cas-là, si on a besoin de peaufiner les interventions, en tout cas les deux personnes auxquelles je pense, c'est justement parce que j'ai confiance en elles et parce qu'elles auront un regard critique sur leurs propres pratiques et leurs écueils que c'est pertinent. Je peux aussi vous mettre en relation avec Chloé Beudet de l'Institut Montparnasse, c'est leur déléguée générale, et elle est vraiment top.

Jacques Bergeret : on va se réunir et rediscuter de cela en petit comité dans le cadre du Groupe Projet Territorial du colloque de Nancy. Il y a un arbitrage à faire et de toute manière, c'est Kristel Meiffret-Delsanto qui arbitrera.

Kristel Meiffret-Delsanto : en sachant que mon opinion vous rejoint, Jacques, et c'est la raison pour laquelle j'avais pensé à Nicolas Da Silva, pour justement, avoir une vision très sécurité sociale et mise à distance par rapport à la complémentaire.

Samuel Fargette : j'approuve vraiment Nicolas Da Silva.

Françoise Seirolle : oui, moi aussi.

Jacques Bergeret : donc on va dans le même sens.

Somhack Limphakdy : de manière très concrète, c'est quand même à vous que j'envoie les coordonnées, puis vous en discuterez.

Jacques Bergeret : oui, ça marche.

Françoise Seirolle : Jacques, dans la mesure où le choix se porte en direction de Nicolas Da Silva, il faut que vous l'invitiez assez rapidement parce que c'est quelqu'un de très occupé.

Jacques Bergeret : il m'a promis qu'il était d'accord pour une seule intervention au dernier trimestre 2025, mais je ne voulais pas le requestionner tant qu'on n'était pas sur des dates certaines et tant qu'on ne s'était pas calés exactement sur ce qu'on allait lui demander.

Kristel Meiffret-Delsanto : du coup, on le ferait bien venir une fois et il interviendrait deux fois dans le même colloque !

Jacques Bergeret : Il nous reste très peu de temps. J'évoque maintenant le colloque de Troyes avec l'inconvénient que jusqu'alors les deux représentants du Groupe Projet Territorial de

² Le Groupe VYV est issu de l'union de plusieurs acteurs mutualistes et de l'économie sociale et solidaire : Harmonie Mutuelle, MGEN, MNT, SMACL Assurances, VYV3, Groupe Arcade-VYV. Le Groupe VYV est organisé de façon à favoriser l'innovation au sein de ces structures. Pour en savoir plus : <https://www.groupe-vyv.fr/le-groupe-vyv/>

³ Cf. Encyclopédie d'histoire numérique d'Europe : sous l'Ancien Régime, les maîtres artisans sont souvent organisés en corporations, appelées « jurandes » ou « corps et communautés de maîtres ». De leurs côtés les ouvriers qui effectuent un temps d'apprentissage deviennent « compagnons » et, pour défendre leurs intérêts face aux maîtres, certains se réunissent dans des organisations illégales appelées « compagnonnage » ou « devoir ». Pour régler les conflits de travail entre maîtres et compagnons, la loi Le Chapelier, votée en 1791, condamne les organisations de maîtres comme celles des compagnons. Promulguée en France le 14 juin 1791 elle interdit tout groupement professionnel, que ce soit de gens de métier, le « maître de guilde », ou de leur ouvrier et apprenti.

l'Aube qui siègent au comité de pilotage ne sont pas encore venus échanger avec nous. Et ça, c'est quand même dommageable pour notre dynamique Grand Est. Par contre, les échanges bilatéraux avec M. Gilles Grouvel, directeur de la CPAM de l'Aube n'ont pas cessés, les derniers ayant eu lieu cet après-midi même. Le cadrage annoncé lors de notre dernière réunion est toujours le même.

* *Ndr : M. Grouvel m'ayant fait parvenir le 20/03/25 le cadrage un peu différent que celui figurant dans le c.r. du Copil du 13 février dernier, adressé au CoPil national des OSS, je me permets de le substituer ici au précédent déroulé indiqué s'agissant des interventions. Sont confirmés : la date du **2 octobre 2025 matin** ; le lieu du **grand amphi de l'UTT de Troyes comportant 500 places** ; et le fait que **l'évènement est prévu pour être simultanément diffusé en visioconférence**. M. Grouvel a réussi à mobiliser l'ensemble des OSS de l'Aube (CAF, CARSAT, URSSAF, MSA) en sus du partenariat avec l'UTT de Troyes et bien sûr les associations d'histoire porteuses du Projet Grand Est : la SS a 80 ans en 2025. Le colloque s'adresse au grand public, aux partenaires et aux salariés des OSS. Le Budget Prévisionnel, hors prestation en nature s'élève à ± 3.000 €.*

Ouverture du colloque :

- ✓ **Gilles Grouvel et les représentants des collectivités locales** (donc si possible de : François Baroin, Maire de Troyes et Philippe Pichery, Président du département de l'Aube) ;

Interventions (sachant que les choses ne sont pas figées et qu'en particulier les titres peuvent encore changer) :

- ✓ **les grandes évolutions de la Sécurité Sociale et les enjeux d'avenir** (Jean-Marie Spaeth) ;
- ✓ **quelques mots sur les fondateurs : Ambroise Croizat, Pierre Laroque, Simone Veil**, avec quelques éléments biographiques sur leur action pour la Sécurité Sociale.
- ✓ **un historique local de la Sécurité Sociale dans l'Aube** (sollicitation des Archives départementales) ;
- ✓ **la sécurité sociale française vue de l'étranger** (intervenant belge ou roumain en cours de confirmation) ;
- ✓ **témoignages de quelques agents de la Sécurité Sociale sur la progressive informatisation de la Sécurité Sociale** ;
- ✓ **la Sécurité Sociale et les nouveaux enjeux cyber**. (Reza El Galai, responsable de l'Institut cyber) ;
- ✓ **2 ou 3 exemples d'accompagnement des usagers par des collaborateurs des OSS**.
- ✓ **Chiffres clefs sur l'action de la Sécurité Sociale dans l'Aube**.

Mot de clôture.

On devrait prochainement organiser une nouvelle visioconférence bilatérale pour faire le point. Voilà pour le colloque de Troyes en préparation.

Nous considérons que ce qui avait été envisagé début 2014 avec la CAF du Haut-Rhin à Mulhouse, lors de la rencontre du 24/05/24 avec le président et la direction qu'on avait eu Alain Caps et Jean-Marie Villela et moi-même, n'aura pas de suite, nos diverses relances n'ayant eu curieusement aucun écho sans qu'aucune explication ne nous soit fournie.

Je n'ai pas eu d'information sur l'action vosgienne évoquée lors de notre dernière séance avec Jean Pierrel qui n'est malheureusement pas présent ce soir pour nous dire où il en est. A moins que Samuel Fargette ait eu un contact avec lui par rapport à ce qu'il avait proposé ?

Samuel Fargette : personnellement, j'avoue que j'ai des informations très parcellaires sur la situation vosgienne, parce que ça ne bouge pas vraiment. La seule chose que je sais, c'est qu'à priori, Carole Fort serait censée coordonner les choses au niveau régional. Au niveau vosgien, je ne sais pas qui prend le leadership en matière d'organisation parmi les organismes. Dans mon propre organisme (* CAF), j'ai évoqué le fait qu'on soit un petit peu associé ; je n'ai pas ressenti d'hostilité mais pas non plus un enthousiasme débordant. C'est la CPAM des Vosges qui est

censée, effectivement, aujourd'hui, coordonner un certain nombre d'actions en lien avec le CNAHES, mais je n'en sais guère plus. C'est manifestement un sujet qui a du mal à émerger.

Jacques Bergeret : d'accord, donc on n'ira pas plus loin ce soir ? Maintenant, je m'adresse à Jean-Paul Lacresse. Est-ce que tu as eu un contact pour la préparation de ce qui se prépare sur Verdun, sur le thème essentiel de la branche famille pour laquelle tu t'étais montré très intéressé, et aussi les questions relatives au handicap et à la Sécurité Sociale ?

Jean-Paul Lacresse : non, tu as quelqu'un à contacter ou il faut que je cherche moi-même ?

Jacques Bergeret : le chef de file du Groupe Projet Territorial de la manifestation au Centre de la Paix de Verdun est Franck Briey, qui est professionnellement le directeur général de l'ADAPEIM, qui est l'association des parents d'enfants inadaptés de la Meuse. Son projet est intéressant et c'est le seul pour le moment qui aborde vraiment de manière claire ces deux thèmes très importants pour la Sécurité Sociale que sont la branche famille et les préoccupations des familles qui se débattent sous des angles multiples avec la question du handicap. Je signale que Christophe Dabescat, adhérent du CNAHES ayant fait des études d'histoire et qui s'intéresse à l'histoire du handicap en Lorraine, au passage aussi adhérent de l'AREHSS, est prêt à intervenir. Originaire de la Meuse, il habite Nancy et en connaissance de cause dans sa position de personne en situation de handicap, il propose une intervention qui relèverait sans doute plutôt d'un témoignage.

Jean-Paul Lacresse : Je vais prendre contact.

Jacques Bergeret : je vais envoyer à tous les membres du CoPil la liste actualisée des membres du comité de pilotage avec chaque fois l'adresse mail. Mais je vais t'envoyer aussi le numéro de téléphone de Franck Briey.

Il est 18h58. Qu'est-ce qu'il faudrait qu'on aborde, qu'on n'aurait pas abordé de la part des uns ou des autres ? Merci à Somhack Limphakdy de m'envoyer les éléments de ce qui va être fait sur Mulhouse et sur Strasbourg, indépendamment de la conférence dont j'ai parlé tout à l'heure.

Somhack Limphakdy : oui, pour la conférence qui aura lieu cet automne à Strasbourg, je vous ai envoyé un mail en cours de réunion tout à l'heure. Pour Mulhouse, on est encore en recherche d'une salle et il est très fort probable qu'on fasse appel à quelqu'un qui s'appelle Jean-Claude Bouale. Il est le président d'une association qui s'appelle *Changer de Cap*⁴. Ils ont beaucoup

⁴ cf. <https://changerdecap.net> : Le collectif *Changer de Cap* s'implique dans les luttes pour la justice sociale et environnementale, la défense des services publics et l'accès aux droits sociaux, la démocratie réelle et l'éducation populaire. Il a été **fondé en 2019**, afin de favoriser la convergence entre les luttes sociales et environnementales. Depuis 2021, le collectif a concentré beaucoup d'efforts sur la lutte contre les inégalités d'accès aux droits et contre la maltraitance institutionnelle dans les CAF. La création d'un groupe spécialisé sur les effets de la numérisation des services publics s'est alors imposée. Au fil du temps, Changer de Cap est devenu un lieu de rencontres où se côtoient des citoyennes et citoyens, des groupes et associations locales et nationales, des chercheurs et des experts. Cette diversité fait notre force. Changer de Cap est aujourd'hui une plateforme de réflexions, de rencontres et de mutualisations, un collectif militant tisseur de liens et porteur d'espairs. Parmi les projets des différents pôles, citons :

- Créer une campagne 2025 sur le respect de la dignité humaine dans les CAF et les autres organismes sociaux (lutte contre la déshumanisation, non-respect du reste à vivre, suspensions de droits, conséquences de la maltraitance institutionnelle sur la santé, etc.)
- Publier des fiches du Guide de Défense de l'allocataire CAF en détresse
- Créer des ressources permettant à chacun de connaître les réglementations protectrices et de faire valoir ses droits dans l'espace numérique
- Organiser des événements et participer à des rencontres et campagnes en faveur d'un droit au non numérique et d'un accès humain aux services publics
- Documenter l'automatisation des nouvelles mesures (solidarité à la source, RSA contre activité, etc.) et ses conséquences sur nos concitoyens
- Reprendre, actualiser, compléter le répertoire existant qui recense des initiatives locales porteuses d'alternatives, pour donner des idées et des outils pour agir, et porter l'espoir
- Poursuivre l'organisation de rencontres entre collectifs d'habitants, repérer et diffuser les actions susceptibles de rassembler

travaillé sur la question de la CAF. En fait, voilà, je n'en dis pas plus. Et très certainement encore, M. Heidmann s'il est disponible, mais on pense que la programmation serait plutôt entre octobre-novembre. Dès qu'on a de la salle et des éléments plus précis, on vous tient au courant.

Jacques Bergeret : D'accord.

V - La communication globale du Projet Grand Est et les déclinaisons locales à démultiplier.

** Ce point pour partie a été abordé en parlant des diverses manifestations.*

Jean-Marie Villela : je propose qu'on aborde la prochaine fois la question d'un *Dossier de presse général*. C'est-à-dire que ça ne se substitue pas aux actions de communication qui sont faites par les uns et les autres en fonction des différentes manifestations organisées, mais c'est un petit dossier de presse qu'on pourrait envoyer dans les différentes rédactions du Grand Est, et qui permettrait de faire savoir en même temps l'ensemble des manifestations.

Jacques Bergeret : très vite, en partage d'écran, je vous montre le premier brouillon du dossier de presse à entête des trois associations d'histoire porteuses du Projet Grand Est : la SS a 80 ans en 2025 à discuter, mais qu'on ne va pas commenter puisqu'il est 19h. Il faudra sans doute le simplifier, je vous montre simplement le pré-projet que j'ai envoyé également à Alain Caps puisqu'il est à entête des trois associations porteuses ; on devrait le simplifier car Jean-Marie dit que dès qu'il y a plus de 2 pages les journalistes calent !

Il comporte le rappel des ambitions, la liste des manifestations qui pourrait renvoyer à un lien à l'espace numérique dédié au Projet pour avoir accès à l'actualisation et en annexe la présentation des associations qui sont à l'initiative du projet. La composition du comité de pilotage qui figure pourrait être accessible par un lien d'accès direct sur le site. Voilà l'idée. En tout cas, il faut qu'on travaille à la communication. Il faut aussi que nous soyons tous très attentifs à la conservation des traces de chaque événements (photos / vidéo / recueil des contributions écrites) pour qu'on puisse les valoriser.

Un grand merci pour votre participation. Bonsoir à tous.

Avant de mettre fin à notre réunion sachez que je reste à la disposition de chacun d'entre vous : n'hésitez pas à me contacter si vous avez des besoins mais aussi si vous êtes intéressés pour proposer d'intervenir dans l'une ou l'autre des manifestations mais le mieux est d'établir des liens directs entre vous à partir des coordonnées des uns et des autres que je vais vous envoyer.

Kristel, essaie de regarder sans tarder sur ton calepin des dates que tu pourrais proposer pour la réunion du Groupe Projet Territorial de Nancy.

Kristel Meiffret-Delsanto : ça marche !

Jacques Bergeret : Bonne soirée à tous !

** Salutations croisées !*

Fin de réunion 19 h et 3mn de dépassement !

*

Prochaine réunion : Jeudi 17/04/25 18h-19h

Lien d'accès à l'espace numérique dédié au projet :

<https://www.cnahes.org/le-cnahes-en-regions/grand-est/la-delegation-regionale/travaux-en-cours/protection-sociale-la-securite-sociale-a-80-ans-en-2025/>